

Comment donner

Au Québec, il y a 3 façons d'exprimer son désir de donner :

- en signant l'autocollant au verso de sa **carte d'assurance maladie**
- par le registre de la **RAMQ**
- par l'intermédiaire d'un notaire

Peu importe votre décision, vous recevrez **toujours** les soins médicaux appropriés. Informez vos proches de votre désir de faire un don. **Votre choix sera respecté.**

Le don d'organes et de tissus se fait seulement après que votre décès est constaté.

Pour plus d'informations,
consulter notre site web.



www.cusm.ca/DOT

Où trouver plus d'information ?

DON D'ORGANES

Vous pouvez donner vos organes à tout âge, sauf si vous avez un cancer actif.

DON DE TISSUS

Vous pouvez faire un don si vous avez 85 ans et moins. Si vous êtes atteint d'un cancer, vous pouvez peut-être faire don de vos tissus oculaires et de vos valves cardiaques.

DON DE SON CORPS À LA SCIENCE

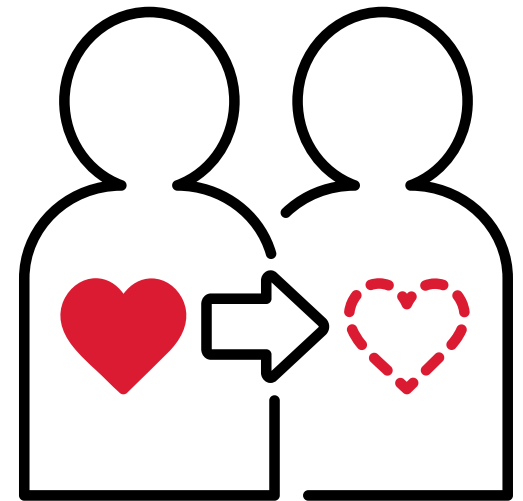
Consultez votre médecin pour savoir si vous êtes éligible. Vous pouvez peut-être faire don de vos tissus oculaires.

SITE WEB



<https://www.quebec.ca/sante/don-de-sang-de-tissus-et-d-organes>

Don d'organes et de tissus



Le don d'organes et
de tissus est un
choix personnel.

Informez vos proches
de votre décision.

Qu'est-ce que le don d'organes et de tissus ?

Le don d'organes et de tissus est un choix que vous pouvez faire pour aider d'autres personnes à retrouver la santé. Le don d'organes permet de remplacer des organes malades par des organes en santé. Le don de tissus aide des gens à mieux vivre en améliorant leur vision ou en prévenant une infection après de graves brûlures.

Ce sont les personnes qui en ont le plus besoin qui reçoivent les organes et les tissus donnés. La race, le sexe, le revenu ou le statut de célébrité n'ont aucune influence sur qui les reçoit.

Le soin et le respect de votre corps sont des aspects importants du processus de don. Les organes sont prélevés au bloc opératoire de l'hôpital et apportés à la personne qui en a besoin. Les tissus sont ensuite prélevés et conservés jusqu'à ce qu'on en ait besoin. À la suite d'un don d'organes et de tissus, l'apparence physique du donneur reste inchangée. Il sera possible de laisser le cercueil ouvert lors des funérailles.

Quels sont les types de dons ?

Les types d'organes et de tissus qui peuvent être donnés sont les suivants :

Organes

- Cœur, poumons, pancréas, foie, reins et intestins

Tissus

- Tissus oculaires (y compris la cornée), valves cardiaques, vaisseaux sanguins (veines et artères), peau, os et tendons

Qui peut donner ?

Tout le monde est éligible, de la naissance aux personnes âgées. Transplant-Québec et Héma-Québec évaluent chaque demande afin de déterminer quels organes et tissus peuvent être donnés.



Parler de la mort peut être difficile pour vous, mais aussi pour vos proches.

Puis-je donner même si je suis malade ?

Le don peut se faire de différentes manières et reste possible, même si vous avez une maladie grave ou de longue durée.

Quand dois-je penser au don ?

Parler de sa mort peut être difficile, pour vous, mais aussi pour vos proches. C'est toutefois une discussion importante à avoir. Cela vous permettra de prendre une décision par rapport au don et d'indiquer les traitements médicaux que vous aimeriez recevoir si jamais vous ne pouvez le dire vous-même.

Si vous envisager de faire un don, vous pouvez bénéficier d'un soutien et de différents options.